

Compte-rendu CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mai 2022 à 20H30

Membres présents : Claude BRUYERE, Didier HUART, Eric CLEMENCON, Stéphanie SOUVIGNET, Françoise DIGONNET, Patricia BONNEFOY-FOURNEL, Philippe DIGONNET, Kilpéric LOUCHE (arrivé plus tard)

Absent excusé : Pierre ROCHEDIX, Michel BASTID, Philippe ABRIAL (a donné pouvoir à Stéphanie SOUVIGNET)

Nomination d'un secrétaire de séance : Stéphanie SOUVIGNET

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2022
- Choix de l'entreprise pour le programme voirie 2022
- Présentation de CAP 43 : Nouveau dispositif de contractualisation entre le Département et les communes
- Proposition d'adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire
- Autorisation de poursuite donnée au comptable par l'ordonnateur

Questions diverses

Logement 2 impasse du Bourg : Devis pour rénover l'appartement
Tour de rôle des élections législatives 12 et 19 Juin 2022
Remerciement Lycée agricole Georges Sand d'YSSINGEAUX
Bacs fleurs devant le Monument aux Morts
Aménagement Espace public à l'arrière de la salle polyvalente : Démarrage travaux zone Humide
Voie Verte

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 Avril 2022

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Choix de l'entreprise pour le programme voirie 2022

Pour rappel , les travaux de voirie concernent les voies communales de la route du Cluzel et la route du Bois du Betz

Dans le cadre des travaux de réfection de voirie programmés en 2022, des devis ont été demandés auprès des entreprises de travaux publics . Deux entreprises ont répondu **EIFFAGE** dont le devis s'élève à **36 213.13 € H.T** et **COLAS** dont le devis s'élève à **46 874.50 € H.T**

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

-décide de retenir l'entreprise EIFFAGE dont le devis s'élève à 36 213.13 € H.T..

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Présentation de CAP 43 : Nouveau dispositif de contractualisation entre le Département et les Communes

CAP 43 Communes (Coopération et Ambition Partagée) est un dispositif de solidarité territoriale entre le département et les communes pour la période 2022-2027. Ce nouveau dispositif doit permettre de soutenir les projets communaux de façon simple, adaptée et efficiente. Le budget global accordé au dispositif CAP 43-Communes pour la période 2022-2027 s'élève à 26.5 millions d'euros.

Toute commune de Haute-Loire , quelle que soit la taille de sa population municipale, est éligible au dispositif CAP 43 Communes pour permettre le financement d'opération d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale .

Les opérations d'investissement éligibles (aménagement de bourg, de bâtiments communaux, de voirie communale et de chemins ruraux, équipements de loisirs , de service aux habitants, l'acquisition de matériels, tout investissement inscrit en section d'investissement au budget communal

Le dispositif CAP 43-Communes prend la forme de trois appels à projets pour la période 2022-2027

Le premier appel à projets est ouvert depuis le 2 Mai 2022 Les dossiers (2 au maximum) doivent être déposés pour le 31 Décembre 2022 dernier délai.

Le montant de l'aide départementale est calculé selon la taille de la population 2022 sur la base de 5 tranches.

La commune pourrait prétendre à une aide départementale de **78 000 €** sur la période 2022-2027 ou **26 000 €** par appel à projet avec un taux d'aide maximum de 80 % par opération.

Après avoir exposé le dispositif CAP 43 Communes, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal une réflexion sur les projets à venir qui pourraient être subventionnés à ce titre et propose de solliciter l'aide départementale pour les travaux de voirie au titre du 1^{er} appel à projet pour 2022

Pour rappel ,les projets d'investissements sont

- Aménagement espace public à l'arrière de la salle polyvalente financé par de la DETR valorisée par le CRTE (Contrat Relance Transition Ecologique) et une aide régionale
- Travaux voirie communale : aucun financement
- Changement du mode de chauffage collectif (DETR valorisée par le CRTE)
- Aménagement d'un restaurant dans l'ancienne école et mairie (aide régionale, DETR ,Fonds européens...)

Après avoir délibéré le Conseil Municipal ,

- décide le solliciter l'aide départementale pour les travaux de voirie 2022 dans le cadre du 1^{er} appel à projet de 2022.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Proposition d'adhésion à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire(

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'une Agence technique départementale, l'Agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire, chargée d'apporter aux communes une aide technique, administrative et financière pour la définition et la réalisation de leurs projets .

Ce nouvel outil, qui constitue une évolution du service Haute-Loire Ingénierie, permettra d'apporter un appui aux collectivités plus efficace en couvrant des domaines d'intervention qu'il leur était, jusque là , impossible d'investir.

L'ATD sera créée sous la forme d'un établissement public administratif .Ses domaines d'intervention seront les suivants :

- assainissement collectif
- alimentation en eau potable
- protection de la ressource en eau
- gestion des eaux pluviales
- défense extérieure contre l'incendie
- qualité des eaux superficielles
- profil des eaux de baignade
- aménagement (espaces publics, projets urbains...)
- Voirie et ouvrages d'art
- Construction, réhabilitation, extension d'équipements publics
- Equipements ou stratégies touristiques
- Informatique sous l'angle systèmes d'information
-

Pour adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire et approuver les statuts, les collectivités doivent délibérer et s'acquitter d'une cotisation annuelle .Cette cotisation est calculée en fonction de la strate de population de la collectivité qui s'élève pour la commune à 100 € par an. Monsieur Le Maire ou son représentant est désigné pour représenter la Commune à l'assemblée générale de l'Agence

Après avoir délibéré le Conseil municipal,

- Approuve l'adhésion de 100€/an à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autorisation de poursuite donnée au comptable par l'ordonnateur

Monsieur le Maire informe que le comptable de la trésorerie d'YSSINGEAUX a changé depuis le 1^{er} Janvier 2022 et qu'il convient de lui donner autorisation de poursuite.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a nécessité pour la collectivité de délivrer une autorisation permanente au comptable public de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales C'est l'ordonnateur (Maire) qui dispose de la faculté de donner à son comptable l'autorisation de poursuite permanente. Cette autorisation est donnée par arrêté du Maire

Après avoir délibéré , le conseil municipal,

- approuve l'autorisation de poursuite donnée au comptable

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Questions diverses :

Logement 2 impasse du Bourg :Devis pour rénover l'appartement 2 devis ont été demandés :

Le devis de M. GRAIL Michel pour un montant de 4 395.60 € TTC-3663.00 € HT a été validé par l'ensemble des élus.

Tour de rôle des élections législatives 12 et 19 Juin 2022

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h

Remerciement Lycée agricole Georges Sand d'YSSINGEAUX

Pour rappel une participation financière de 1000 € a été versée en 2021 au Lycée Agricole Georges SAND d'Yssingeaux pour récompenser le travail des élèves qui ont participé à la réalisation du muret en pierre sèche aux abords de la salle polyvalente et les encourager à poursuivre leur formation.

Les élèves et leurs enseignants ont pu participer à un voyage pédagogique en Dordogne. Les élèves et l'équipe éducative adressent un grand merci à la commune de CHENEREILLES pour son aide financière.

Bacs fleurs devant le Monument aux Morts

Le changement des bacs à fleurs devant les abords du Monument aux Morts a été approuvé. Quatre pots seront achetés à Rural Master à Tence.

Aménagement Espace public à l'arrière de la salle polyvalente : Démarrage travaux zone

Humide

Les travaux de revalorisation de la zone humide portés par l'EPAGE devraient débuter la semaine du 11 Juillet et seront réalisés par l'Entreprise MOUNIER TP.

Le piquetage du chantier aura lieu le lundi 4 juillet et le jeudi 7 juillet après-midi.

Voie verte

Le point sera fait sur le projet voie verte porté par la Communauté de Communes.

Le trajet a été décidé et acté entre Tence et le Chambon-sur-Lignon.

Il faut trouver aujourd'hui un trajet pour Chenereilles afin de relier le lac de Devesset et celui de La Valette.

Date de la prochaine réunion du CM : Mercredi 6 Juillet 2022 à 20H30